

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS338

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« par an »

le mot :

« annuelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel